

CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE)

Note à l'attention des candidats Grand public (individuels) – Session 2026

Dans le cadre de l'inscription au **CAP «Accompagnant éducatif petite enfance»** et conformément à la réglementation en vigueur (arrêté du 30 novembre 2020 modifié), une expérience en milieu professionnel est exigée du candidat se présentant au CAP AEPE.

Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) ou d'expérience professionnelles sont réalisées dans les trois années qui précèdent la session d'examen.

Aussi, pour la session 2026, seules les PFMP réalisées à partir de **janvier 2023**, seront prises en compte.

Vous trouverez ci-après les différentes positions qui vous permettront de choisir l'annexe correspondante à votre situation :

I) Candidat n'ayant aucune expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance, se présentant aux épreuves EP1, EP2 et EP3 (Annexe 1)

Le candidat doit obligatoirement justifier de 14 semaines ou de 448 heures de Période de formation en milieu professionnel (PFMP) dans au moins deux structures d'exercice professionnel différentes. **Une de ces périodes doit être réalisée auprès d'enfants de moins de 3 ans, pendant une durée minimale de 3 semaines**

L'**annexe 1-AEPE** doit être complétée, signée et retournée avec l'ensemble des justificatifs correspondants

II) Candidat ayant une expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance, se présentant aux épreuves EP1, EP2 et EP3 (Annexe 2)

L'expérience professionnelle est prise en compte de la façon suivante :

- les assistants maternels agréés et gardes à domicile doivent fournir un certificat de travail attestant de leur activité d'une durée d'au moins 14 semaines (32 heures hebdomadaires).
- les candidats justifiant d'une expérience professionnelle en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6 ans) doivent fournir un certificat de travail attestant de leur activité d'une durée d'au moins 14 semaines (32 heures hebdomadaires).

ATTENTION : Pour se présenter à l'examen et répondre aux exigences des définitions d'épreuves, il est indispensable que les candidats justifient, au besoin, d'une activité professionnelle ou d'une formation en milieu professionnel complémentaire qui lui permettra de démontrer qu'ils sont intervenus auprès d'enfants âgés de zéro à trois ans pendant une durée minimale de 3 semaines.

Pour justifier des PFMP complémentaires, le tableau de l'**annexe 2-AEPE** doit être complété, signé et retourné avec l'ensemble des pièces justificatives.

III) Candidat dispensé de l'EP1 et/ou de l'EP2 et/ou de l'EP3 (Annexe 3)

Le candidat doit effectuer 5 semaines de stage (ou 160 heures) par épreuve présentée. Le candidat présentant l'épreuve EP1 doit obligatoirement réaliser son stage auprès d'enfants de 0 à 3 ans.

- Dispense de l'EP1 : le candidat doit être titulaire du Brevet d'études professionnelles agricoles Services aux personnes ou du Brevet d'études professionnelles Accompagnement soins et services à la personne ou du Titre Assistant(e) de vie aux familles.
- Dispense de l'EP2 : le candidat doit être titulaire du Brevet d'études professionnelles Accompagnement soins et services à la personne ou du Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « animateur d'activités et de vie quotidienne ».

- Dispense de l'EP3 : le candidat doit être titulaire du Brevet d'études professionnelles agricoles Services aux personnes ou du CAP Services aux personnes et ventes en espace rural ou du titre Assistant de vie aux familles ou de la mention complémentaire aide à domicile.

L'annexe 3-AEPE doit être complétée, signée et retournée avec l'ensemble des justificatifs.

IV) Modalités d'évaluation EP1 et EP3

EP1 : Épreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale d'épreuve de 25 minutes, à partir de deux fiches : réalisation d'un soin du quotidien et l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

En cas de dossier incomplet, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve. La **mention "non valide"** sera attribuée à l'épreuve. En conséquence, le diplôme ne pourra pas être délivré.

Un dossier complet comporte deux fiches, l'une sur un soin du quotidien et l'autre sur l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages ; et l'attestation de PFMP ou d'activité et expérience professionnelle, relative au contexte d'intervention choisi auprès d'enfants de zéro à trois ans.

EP3 : Épreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes.

Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire.

Les AMA et les employés à domicile ont la possibilité de choisir au moment de l'inscription de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur leur contexte d'intervention professionnel du domicile.

Pour ce faire, le candidat déposera un dossier présentant le projet d'accueil réel (5 pages au maximum).

En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée par le Recteur, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve.

La mention "non valide" est attribuée à l'épreuve. En conséquence, le diplôme ne peut pas être délivré.

Pour rappel, lieux de stage et/ou d'activité professionnelle :

<u>EAJE</u> : Etablissement d'accueil du jeune enfant (de moins de 3 ans)	<u>ACM</u> : Accueil collectif de mineur (3 à 6 ans)	<u>Domicile privé</u> exclusivement de moins de 3 ans
<ul style="list-style-type: none"> - Crèche collective / crèche familiale / crèche parentale - Micro crèche - Halte-garderie - Multi-accueil - Jardin d'enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - École maternelle - Centre de loisir - Centre de vacances 	<ul style="list-style-type: none"> - Domicile des parents ou organisme offrant des prestations de garde d'enfants - Domicile de l'assistant(e) maternel(le) - Maison d'assistant maternel (MAM)

Pour justifier la réalisation des périodes de formation en milieu professionnel, le candidat doit, en fonction de sa situation, compléter l'annexe correspondante (soit l'annexe 1-AEPE, l'annexe 2-AEPE ou l'annexe 3-AEPE)

Ce document, sans blanc ni rature, devra être dûment complété, comporter toutes les signatures et les dates (jour, mois, année). Si les dates de vos stages ne sont pas précisées, vos périodes de formation ne seront pas comptabilisées.

L'annexe devra être envoyé au Rectorat par courrier (cachet de la poste faisant foi), **avant le 13 mars 2026** accompagnée de toutes les pièces justificatives (attestation de fin de stage, certificat de travail...) à l'adresse suivante :

Rectorat de La Réunion
Division des Examens et Concours 3 - P69
24, Avenue Georges BRASSENS
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9

CAP AEPE SESSION 2026

Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien

Nom de naissance : Nom d'usage :	Prénom : Date de naissance :	N° de candidat : Centre d'épreuves : Lycée Jour et heure de convocation :
---	---	--

Joindre l'attestation de stage et/ou d'expérience professionnelle relative aux enfants de moins de 3 ans

A renvoyer au lycée centre d'épreuves indiqué sur votre convocation

CAP AEPE SESSION 2026

Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages

Nom de naissance : Nom d'usage :	Prénom : Date de naissance :	N° de candidat : Centre d'épreuves : Lycée Jour et heure de convocation :
---	---	--

Joindre l'attestation de stage et/ou d'expérience professionnelle relative aux enfants de moins de 3 ans

Large empty rectangular area for attaching the required attestation.

A renvoyer au lycée centre d'épreuves indiqué sur votre convocation

ANNEXE 1 : Candidat individuel sans expérience professionnelle
CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance – Session 2026

Nom : Prénom : Date de naissance :

Tableau récapitulatif des périodes de formation en milieu professionnel (à compléter par le maître de stage ou le tuteur)

Les périodes de formation en milieu professionnel des candidats sont complémentaires afin d'acquérir ou de mobiliser les compétences du référentiel du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance dans les situations professionnelles variées (diversité des âges, des structures, des activités conduites...).

Exigence : Total de 14 semaines à temps plein (32 heures minimum par semaine), soit 448 heures dont 3 semaines minimales avec les enfants de moins de 3 ans

PFMP 1 : Etablissement ou structure accueillant des enfants de moins de 3 ans (3 semaines minimales)	Type de structure	Période	Durée
Nom de la structure ou établissement : Code NAF : Code IDCC : Nom et prénom du maître de stage/tuteur : Intitulé diplôme du maître de stage/tuteur :	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA / MAM <input type="checkbox"/> Organisme agréé de service à la personne <input type="checkbox"/> Autre	Du :/...../..... Au :/...../.....	Total d'heures/semaine : Total d'heures/période :

PFMP 2 : Etablissement ou structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Type de structure	Période	Durée
Nom de la structure ou établissement : Adresse :	<input type="checkbox"/> École maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM	Du :/...../..... Au :/...../.....	Total d'heures/semaine : Total d'heures/période :

Pièces justificatives pour le tuteur selon le type de structure

Type de structure	Pièce à fournir – qualification du tuteur
Domicile de l'assistante maternelle ou MAM	<input type="checkbox"/> copie de l'agrément de l'assistante maternelle en cours de validité <input type="checkbox"/> justificatif de l'accueil d'enfant depuis au moins cinq ans <input type="checkbox"/> copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance ou du Cap AEPE ou diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe VI de l'arrêté du 30 novembre 2020 modifié « dispenses d'épreuves » permettant de demander une dispense
- EAJE sans convention collective (code IDCC 9999) - Organisme de service à la personne offrant des prestations de garde d'enfant de moins de 6 ans (code IDCC 3127)	<input type="checkbox"/> copie de l'agrément de l'organisme en cours de validité <input type="checkbox"/> diplôme du CAP Petite Enfance ou CAP AEPE ou certification de niveau 3 <input type="checkbox"/> justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le secteur de la petite enfance
- EAJE avec convention collective (code IDCC 88. 99A, 88. 99B, 88. 91A, 94. 99Z, 79. 90Z, 90. 04Z, 94. 12Z, 93. 29Z) - Ecole maternelle	Pas de pièce complémentaire à fournir

Le : À :
 Signature et cachet du maître de stage ou du tuteur :

Le : À :
 Signature et cachet du maître de stage ou du tuteur :

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.

(Conserver un double de cette attestation et de l'ensemble de vos justificatifs)

Document à dupliquer par structure et à envoyer au Rectorat par courrier accompagné de toutes les pièces justificatives **avant le 13 mars 2026**

Nom : Prénom : Date de naissance :

Situation à cocher :

J'ai de l'expérience dans deux contextes d'exercice professionnel, je joins tous les certificats de travail et justificatifs liés à ma situation. Joindre le ou les certificats de travail attestant d'une durée d'activité d'au moins 14 semaines (32 semaines hebdomadaires), précisant les lieux et le public accueilli par la structure.

J'ai de l'expérience dans l'un ou l'autre des deux contextes d'exercice professionnel, je dois donc effectuer un stage complémentaire.

<input type="checkbox"/> Expérience	<input type="checkbox"/> PFMP	Type de structure	Période	Durée
Etablissement ou structure accueillant des enfants de moins de 3 ans (3 semaines minimales obligatoire)				
Nom de la structure ou établissement : Code NAF : Code IDCC: Nom et prénom du maître de stage/tuteur : Intitulé diplôme du maître de stage/tuteur :		<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA / MAM <input type="checkbox"/> Organisme agréé de service à la personne <input type="checkbox"/> Autre	Du :/...../..... Au :/...../.....	Total d'heures/semaine : Total d'heures/période :

<input type="checkbox"/> Expérience	<input type="checkbox"/> PFMP	Type de structure	Période	Durée
Etablissement ou structure accueillant des enfants de moins de 6 ans				
Nom de la structure ou établissement : Adresse :		<input type="checkbox"/> École maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM	Du :/...../..... Au :/...../.....	Total d'heures/semaine : Total d'heures/période :

Pièces justificatives pour le tuteur selon le type de structure

Type de structure	Pièce à fournir – qualification du tuteur
Domicile de l'assistante maternelle ou MAM	<input type="checkbox"/> copie de l'agrément de l'assistante maternelle en cours de validité <input type="checkbox"/> justificatif de l'accueil d'enfant depuis au moins cinq ans <input type="checkbox"/> copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance ou du Cap AEPE ou diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe VI de l'arrêté du 30 novembre 2020 modifié « dispenses d'épreuves » permettant de demander une dispense
- EAJE sans convention collective (code IDCC 9999) - Organisme de service à la personne offrant des prestations de garde d'enfant de moins de 6 ans (code IDCC 3127)	<input type="checkbox"/> copie de l'agrément de l'organisme en cours de validité <input type="checkbox"/> diplôme du CAP Petite Enfance ou CAP AEPE ou certification de niveau 3 <input type="checkbox"/> justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le secteur de la petite enfance
- EAJE avec convention collective (code IDCC 88. 99A, 88. 99B, 88. 91A, 94. 99Z, 79. 90Z, 90. 04Z, 94. 12Z, 93. 29Z) - Ecole maternelle	Pas de pièce complémentaire à fournir

Le : À :

Signature et cachet du maître de stage ou du tuteur :

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.

(Conserver un double de cette attestation et de l'ensemble de vos justificatifs)

Document à dupliquer par structure et à envoyer au Rectorat par courrier accompagné de toutes les pièces justificatives **avant le 13 mars 2026**

ANNEXE 3 : Candidat individuel dispensé de l'EP1 et/ou l'EP2 et/ou l'EP3

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance – Session 2026

Nom : Prénom : Date de naissance :

Tableau récapitulatif des périodes de formation en milieu professionnel (à compléter par le maître de stage ou le tuteur)

Les périodes de formation en milieu professionnel des candidats sont complémentaires afin d'acquérir ou de mobiliser les compétences du référentiel du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance dans les situations professionnelles variées (diversité des âges, des structures, des activités conduites...).

Exigence : 5 semaines de stage par épreuve présentée

Epreuves présentées : EP1 EP2 EP3

Joindre l'ensemble des justificatifs d'expérience professionnelle concernés et le diplôme ou le titre permettant la dispense.

PFMP 1 : Etablissement ou structure accueillant des enfants de moins de 3 ans (obligatoire)	Type de structure	Période	Durée
Nom de la structure ou établissement : Code NAF : Code IDCC : Nom et prénom du maître de stage/tuteur : Intitulé diplôme du maître de stage/tuteur :	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA / MAM <input type="checkbox"/> Organisme agréé de service à la personne <input type="checkbox"/> Autre	Du :/...../..... Au :/...../.....	Total d'heures/semaine : Total d'heures/période :

PFMP 2 : Etablissement ou structure accueillant des enfants de moins de 6 ans (obligatoire) + cachet	Type de structure	Période	Durée
Nom de la structure ou établissement : Adresse :	<input type="checkbox"/> École maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM	Du :/...../..... Au :/...../.....	Total d'heures/semaine : Total d'heures/période :

Pièces justificatives pour le tuteur selon le type de structure

Type de structure	Pièce à fournir – qualification du tuteur
Domicile de l'assistante maternelle ou MAM	<input type="checkbox"/> copie de l'agrément de l'assistante maternelle en cours de validité <input type="checkbox"/> justificatif de l'accueil d'enfant depuis au moins cinq ans <input type="checkbox"/> copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance ou du Cap AEPE ou diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe VI de l'arrêté du 30 novembre 2020 modifié « dispenses d'épreuves » permettant de demander une dispense
- EAJE sans convention collective (code IDCC 9999) - Organisme de service à la personne offrant des prestations de garde d'enfant de moins de 6 ans (code IDCC 3127)	<input type="checkbox"/> copie de l'agrément de l'organisme en cours de validité <input type="checkbox"/> diplôme du CAP Petite Enfance ou CAP AEPE ou certification de niveau 3 <input type="checkbox"/> justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le secteur de la petite enfance
- EAJE avec convention collective (code IDCC 88. 99A, 88. 99B, 88. 91A, 94. 99Z, 79. 90Z, 90. 04Z, 94. 12Z, 93. 29Z) - Ecole maternelle	Pas de pièce complémentaire à fournir

Le : À :
Signature et cachet du maître de stage ou du tuteur :

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.

(Conserver un double de cette attestation et de l'ensemble de vos justificatifs)

Document à dupliquer par structure et à envoyer au Rectorat par courrier accompagné de toutes les pièces justificatives avant le 13 mars 2026